

N°38/08 – 27 janvier 2014

Personnel : création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants, à temps plein, 35/35^{ème}

Le rapporteur,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu l'article 53 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, énumérant limitativement les emplois fonctionnels pouvant être créés par les collectivités territoriales,

Vu les décrets n° 87-1101 et 87-1102 du 30 décembre 1987, modifiés, portant respectivement sur les dispositions statutaires particulières et sur l'échelonnement indiciaire de certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°2013-1289 du 27 décembre 2013, authentifiant les chiffres des populations, notamment en métropole,

☞ rappelle que pour la commune de Pacé, la population municipale en vigueur au 1^{er} janvier 2014 est de 10 488 habitants (9 961 habitants au 1^{er} janvier 2013),

☞ et propose la création d'un emploi fonctionnel de directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants, à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

à compter du 1^{er} janvier 2014, de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services de 10 000 à 20 000 habitants à temps complet, 35/35^{ème} ;

AUTORISE :

le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : unanimité